

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 29 Mars 2007

Etaient présents : M. Emorine, Mme Sangiorgio, MM Bernardon, Daillet, Mmes Lemoine (*jusqu'à la question n°8*), Bouillot, MM Sullo, Charlier, Martin, Mmes Jasicki, Charrier, Forgeron, M. Marizy, Mme Reby, M. Taiclet, Mmes Suchet, Givry, M. Vernay, Mme Krivopissko, MM Pelletier, Rey, Chaillet, Rouvray, Mme Buttignol.

Absents et excusés : Mme Lemoine a donné pouvoir à M. Bernardon (à partir de la question n°8)
M. Boyer a donné pouvoir à Mme Jasicki
Mme Ferreira a donné pouvoir à M. Daillet
M. Ambrosioni a donné pouvoir à M. Taiclet
M. Savetier a donné pouvoir Mme Charrier
M. Clair a donné pouvoir à M. Sullo

Madame Givry a été nommée Secrétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'observer une minute de silence à la mémoire de Lucie AUBRAC, citoyenne d'honneur.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 mars 2007.

Le compte-rendu de la réunion du 06 mars 2007 est adopté.

2°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités).

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
1	01/02/2007	Fixation des tarifs de restauration à compter du 1 ^{er} avril 2007	Voir annexe
2	05/02/2007	Logiciels Magnus Comptabilité Agents Paye – Elections. Contrat d'abonnement au service de télémaintenance	Coût 406,55 euros HT
3	05/02/2007	Logiciels Magnus Comptabilité Agents Paye – Elections. Contrat de suivi de progiciels	Coût 4 076,41 euros HT
4	05/02/2007	Contrat de suivi de systèmes d'exploitation et réseau Magnus	Coût 274,40 euros HT

5	05/02/2007	Logiciels Magnus – Abonnement aux évolutions des supports d'autoformation.	Coût 241,73 euros HT
6	05/02/2007	Logiciels Magnus – Contrat de Service Plus Personnalisé	Coût 4 048,90 euros HT
7	15/02/2007	Recrutement d'un cuisinier. Convention de formation professionnelle continue dans le cadre du plan de formation de l'entreprise avec l'AFPA à Montceau-les-Mines	Montant 1 375 euros
8	19/03/2007	Entretien des Espaces Verts de la Commune années 2007 – 2008 – Marchés à procédure adaptée	Voir annexe

3°) Regroupement des Services Petite Enfance sur le quartier des Rompois.

Le Maire signale que le Conseil, dans un premier temps se prononcera sur le principe même du regroupement, et dans un second temps, sur le choix des locaux.

- Le principe de regroupement :

Il rappelle la situation actuelle des services.

- La Crèche Collective occupe 2 logements loués dans le bâtiment A, appartenant à NEOLIA, situé, 173, rue Georges Bizet depuis 1983
- La Halte Garderie, créée en 1999 est située 19, rue de la République dans un bâtiment communal.

L'objectif est de regrouper ces services avec d'autres, en un même lieu.

Monsieur CHAILLET déclare : "concernant le regroupement, pas d'ambiguïté et il y a une impérieuse nécessité à mettre les locaux en adéquation avec les besoins.

Je demande que l'opposition soit associée à la réflexion et que la Commission Petite Enfance puisse être partie prenante dans la démarche.

La Halte Garderie serait regroupée avec la crèche, avec l'optique de donner plus de places à la halte à la Halte Garderie puisque nous avons constaté quelques mouvements de transfert de la crèche vers la Halte Garderie. Prévoyez-vous des places supplémentaires pour les 2 entités ?"

Monsieur le Maire signale que c'est pratiquement certain pour la Halte Garderie, puisqu'il faut des projets innovants pour bénéficier des aides de la CAF (il ne faut pas se contenter de déplacer les services). Le transfert de la crèche permettra d'augmenter le nombre d'enfants accueillis (actuellement 15 à 18).

Monsieur CHAILLET : "Aujourd'hui, des demandes sont non satisfaites ?"

Monsieur le Maire : "<oui, sans doute, mais on ne peut pas proposer un service à la carte 24h / 24h."

Monsieur DAILLET : "on s'est déjà exprimé sur le sujet. Le groupe Communiste est d'accord sur le regroupement des services Petite Enfance aux Rompois, à condition de tenir compte de l'avis des enseignants et des parents d'élèves pour le lieu."

Madame BUTTIGNOL demande le nombre d'enfants sur liste d'attente.

Monsieur le Maire répond : "entre 5 et 10 demandes mais c'est très partagé dans la journée."

Monsieur GRAND précise que la demande des parents est variable. Ils recherchent un accueil familial (Crèche ou Assistante Maternelle indépendante) ou collectif à la Crèche et prennent la première place disponible dans l'un de ces modes d'accueil.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le regroupement des services sur le quartier des Rompois..

Pour le 2^{ème} point, concernant le lieu du regroupement, le Maire demande aux Conseillers de se reporter à la note de synthèse.

Le Groupe Scolaire sur le quartier des Rompois se compose de :

- L'école élémentaire Lucie Aubrac, construite en 1977 et qui comprend 12 salles de classe (actuellement 9 occupées).
- L'école Maternelle Lucie Aubrac, construite en 1977 et qui comprend 5 salles de classe (actuellement 2 occupées).
- Le restaurant d'enfants Lucie Aubrac construit en 1978.
- L'école Evolutive construite entre 1983 et 1986 d'une capacité de 6 salles de classe et qui accueille actuellement 2 classes maternelles, 2 classes primaires et l'accompagnement à la scolarité. La construction de cette école répondait à un besoin d'accueil d'une population scolaire en constante augmentation dans le quartier des Rompois. Compte tenu de la diminution prévue de cette population (secteur pavillonnaire avec une population sédentaire), ces locaux devaient être utilisés pour d'autres services publics (services municipaux, extension des activités de la Maison de Quartier, transformation en locaux sociaux permettant un développement de la vie associative).

Le Maire déclare :

- 1) "Il était prévu dès l'origine que la Commune récupérerait ces locaux, et c'est pourquoi d'ailleurs, en 1997, 2 classes ont déjà été affectées à l'accompagnement scolaire initié par Blanzly Espace.
- 2) Que la municipalité a le souci de rationaliser les équipements en mutualisant les moyens en termes d'espaces, de personnels et de supports éducatifs, notamment par le déplacement de la crèche de ses locaux actuels qu'elle loue dans 2 appartements d'un immeuble de NEOLIA (ex. SAFC), au 173 de la rue Georges Bizet.
- 3) Si les Services Petite Enfance étaient regroupés dans le bâtiment de l'école maternelle, ce serait un bâtiment situé dans le périmètre scolaire, et à longueur de journées, accessible à de nombreuses personnes n'ayant rien à faire dans ce périmètre. (Je rappelle que le plan vigipirate est toujours en vigueur). C'est le problème de la cohérence spatiale des différents bâtiments, en isolant les bâtiments scolaires des autres.
- 4) Le regroupement des services Petite Enfance dans le bâtiment appelé « Ecole Evolutive » permet de desservir celui-ci directement notamment par le parking public extérieur tout proche et permettrait à plus ou moins long terme, d'avoir un accès direct du parking à la partie sud du bâtiment.
- 5) Je rappelle qu'il ne s'agit nullement de mettre uniquement la crèche dans ce projet de regroupement, mais d'y adjoindre la Halte-Garderie, qui accueille les enfants de 0 à 6 ans et qui pourrait ainsi avoir plus d'amplitude de plages horaires voire même plus d'enfants accueillis, d'y confirmer l'accompagnement scolaire qui occupe déjà 2 salles dans le bâtiment, d'y ajouter un lieu d'accueil pour les assistantes maternelles, le soutien à la parentalité, un espace d'accueil Parents Enfants, et un espace d'information familles.
- 6) Je rappelle que cette école maternelle a fonctionné pratiquement dès l'origine sans problème à pleine occupation (soit 5 classes : entre 125 et 150 enfants accueillis), y compris dans la cour qui, dans le cadre du regroupement des classes maternelles, n'accueillera que 90 à 110 enfants.
- 7) Que les problèmes de sécurité de l'établissement et de sa configuration, sont vus chaque année par la commission de sécurité et que nous n'avons eu aucune remarque particulière de la part de ladite commission.
- 8) Que l'inspection de l'Education n'est pas du tout contre le rapatriement dans les locaux de la maternelle.
- 9) Que des travaux portant dans un premier temps sur la propreté de deux classes de l'école maternelle sont prévus et qu'il s'agit de travaux prévus comme chaque année dans l'un ou l'autre des groupes scolaires, puisque chaque année nous refaisons 1 ou 2 classes, et que même s'il a été fait état de la réfection de 2 salles, le choix définitif portera **bien sûr** sur 2 salles de classes. De même que sera engagée l'étude de l'aménagement du préau ouvert de ladite

école où se trouve actuellement un four à émaux.

- 10) Que la Commission Municipale Patrimoine Sécurité lors de sa dernière réunion, avait donné unanimement un avis favorable à ce regroupement des services Petite Enfance dans les locaux de l'Ecole Evolutive.
- 11) Enfin, nous confirmons que si nous regroupions les services de la Petite Enfance dans l'école maternelle, les conditions de sécurité de l'accueil de ces services ne seraient pas assurées sans l'engagement d'importants frais de restructuration de ce bâtiment, que la Commune n'est pas en capacité d'assurer financièrement dans l'immédiat puisque les règles de sécurité dans ce domaine sont plus draconiennes que jamais.

Voilà ce que je tenais à préciser en ouverture du débat.

Monsieur CHAILLET, je suis d'accord pour que vous soyez associé au groupe de travail. Cependant, je vous rappelle qu'en 2006, vous avez été convié à une visite des locaux mais que vous vous êtes excusé".

Le Maire ouvre le débat.

- Madame LEMOINE intervient en tant qu'élue et professionnelle de l'école maternelle

"Je souhaite intervenir en tant qu'élue mais si vous le permettez, avec un regard professionnel étant moi-même enseignante en école maternelle.

Si je n'ai pas voulu intervenir lors de la précédente réunion où élus, enseignants, parents d'élèves et personnel de Blanzly Espace étaient là pour s'exprimer, c'est que je ne reconnaissais pas l'école maternelle Lucie Aubrac telle qu'elle était décrite. C'est pourquoi, j'ai souhaité y retourner pour la visiter dans les jours qui ont suivi, avec Christian GRAND et Guy BENESE, des Services Techniques.

J'ai pu constater alors, qu'elle était encore en parfait état. En effet, cette école qui date d'une trentaine d'années, a toujours été un modèle d'école particulièrement fonctionnelle, c'est pourquoi de nombreuses animations pédagogiques y ont souvent été organisées (stages, conférences, etc...).

Sa construction a d'ailleurs été élaborée en concertation avec la Directrice et les enseignantes de cette période qui ont donné leur avis tant sur le plan aménagement des locaux, qu'équipement pédagogique.

Cette école, c'est vrai a une trentaine d'années, mais si on décidait de raser sur le Bassin Minier (voire plus loin) toutes les écoles qui ont plus de 30 ans, je crois qu'il n'en resterait pratiquement aucune ; et que dire de celle où j'enseigne ? Elle doit avoir au moins 150 ans (mais je peux vous dire qu'on y est très bien).

Je pense aujourd'hui, qu'il faut stopper "cette tempête dans un verre d'eau" et surtout qu'il faut arrêter de faire peur aux parents. Si l'aménagement des locaux contribue à l'épanouissement du jeune enfant, je vous rassure, le tout petit peut construire sa personnalité et entrer dans les apprentissages même s'il n'y a pas de mezzanine dans classe.

Les nombreuses expériences sensorielles, affectives, intellectuelles, motrices sont autant de moyens de constituer le socle des compétences nécessaires pour construire les apprentissages fondamentaux qui donnent à chaque enfant l'occasion d'une première expérience scolaire réussie.

C'est bien d'ailleurs, dans cette optique qu'au côté de l'Education Nationale, la ville de BLANZY a toujours défini sa politique de l'enfance. Car il ne s'agit pas de séparer et encore moins d'opposer l'école et le monde de la petite enfance. Le développement du jeune enfant c'est un tout, qu'il s'agisse des loisirs, de l'éducation, de la garde des enfants, de l'aide à la scolarité.

Et je pense que ce n'est pas un hasard si BLANZY a reçu il y a quelques années le label "Petite Enfance", trophée décerné aux villes qui avaient su mettre en place cette politique qui consiste à faire coopérer tous ces services (éducation, petite enfance ...) et à réunir toutes les conditions qui contribuent au bon développement et à l'épanouissement de nos enfants. C'est pourquoi je voterai pour que les classes maternelles de l'école évolutive soient ramenées à l'école maternelle, puisque c'est un lieu qui leur convient".

➤ Robert DAILLET :

"Les parents d'élèves et les enseignants pensent qu'il est préférable d'aller à l'école évolutive plutôt qu'à l'école maternelle. Il est souhaitable de prendre leur avis, quitte à repousser la décision du Conseil Municipal et de rediscuter avec eux.

Par contre, la maternelle Jean Régnier a été aménagée.

Sur le projet de regroupement au Rompois, il y a une opposition, il faut en tenir compte."

➤ Monsieur CHAILLET :

"Mon intervention ressemble un peu à celle qui vient d'être entendue.

Un courrier a été adressé aux Conseillers Municipaux. Deux points forts : je sens le tandem enseignants - parents d'élèves très soudé, même déterminé. Ils sont sensibles à ce qui se fait aujourd'hui pour le regroupement des 4 classes au même endroit, à savoir l'école évolutive. Ces personnes regrettent de ne pas avoir été écoutées et ont l'impression d'avoir été baladées devant un problème sensible. On a votre version, celle du Bureau qui est une énumération qui n'est pas quantifiée. Difficile aux élus d'émettre une opinion.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de proroger la prise de décision du Conseil pour laisser un temps d'écoute des doléances.

Nous vous demandons également de présenter un tableau de synthèse "avantages, inconvénients" de chaque formule possible.

Après quoi le Conseil serait en mesure de se prononcer."

- Le Maire rappelle qu'il avait la possibilité de décider de l'affectation des locaux sans consulter le Conseil Municipal ou qui que ce soit, ce qu'il n'a pas voulu faire.

Une nouvelle visite des locaux a eu lieu en juin 2006 et le Maire a attendu l'élection au conseil d'école de la rentrée 2006 pour informer les parents.

- Monsieur BERNARDON : "le document est anonyme car non signé."
 ➤ Monsieur CHAILLET : "il était accompagné d'un autre document."
 ➤ Monsieur CHAILLET : "Monsieur le Maire, j'étais excusé en avril mais j'étais présent à la session de rattrapage en juin."
 ➤ Monsieur le Maire : "ce n'était pas une session de rattrapage mais une visite par la Commission Enfance et Jeunesse."

Le Maire met au voix le regroupement des services petite enfance dans les locaux de l'école évolutive.

POUR : 18 voix
 OPPOSITION : 4 voix
 ABSTENTIONS : 7 voix

4°) Acquisition de matériels – Règlement à la Section d'Investissement du Budget Communal.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de régler à la Section d'Investissement du Budget Communal, l'acquisition des matériels suivants :

DESTINATION	MATERIEL	MONTANT TTC APPROXIMATIF
Ecoles Primaires et maternelles	Mobilier et matériel	10 000
Illuminations	Motifs – Guirlandes	2 500
Crèche Collective	Mobilier	1 600
Crèche Familiale	Mobilier	1 300

5°) Contributions 2007 aux Syndicats Intercommunaux.

a) au Syndicat Intercommunal de la Bourbince.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élève à 6 006,18 euros. Le Maire précise que la contribution a évolué pour tenir compte de la prise en charge des frais du poste Emploi Jeune.

b) au Syndicat Intercommunal du Vernoy.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élèvera à 10 947,65 euros soit 1,55 euros par habitant.

6°) Attribution de prix aux lauréats des décors de Noël 2006.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les prix figurant sur le document annexe, aux lauréats de ce concours.

Sont récompensés 47 personnes pour un montant de 621,40 euros.

La remise des prix aura lieu le 06 avril 2007, à 19 h 00 à l'Espace de Vie et d'Animation / Salle Coluche.

Madame BOUILLLOT précise que c'est une année de transition qui nous permettra de récompenser ensemble au début de l'année 2008, les lauréats des Maisons Fleuries 2007 et ceux des décors de Noël.

7°) Subventions 2007.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Union Gymnique Blanzynoise	1 200,00 euros
- Groupe Scolaire Sainte Marguerite à Vérosvres	21,65 euros
- Aïkido-Club Blanzoy	100,00 euros
- Souvenir Français	60,00 euros

étant donné que cet organisme vit de dons, subventions et cotisations des adhérents.

A la suite d'une réunion organisée à Montcenis en janvier 2007, un Comité Cantonal a été créé. Le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur CHARLIER en qualité de représentant de la Commune.

8°) Budget Principal

A – Compte de Gestion 2006

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal est soumis à l'Assemblée délibérante.

Ce compte est identique au Compte Administratif du Maire pour l'exécution budgétaire ; les résultats globaux par section sont les mêmes au Compte de Gestion et au Compte Administratif.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

B – Compte Administratif 2006

Réalisations 2006

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	5 367 502,97	5 882 262,38
Amortissements	189 681,02	
Provisions		
Total section de fonctionnement	5 557 183,99	5 882 262,38
Résultat de l'exercice :		325 078,39

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	1 322 975,90	1 010 408,58
Amortissements		189 681,02
Provisions		
Total section d'investissement	1 322 975,90	1 200 089,60
Solde d'exécution de l'exercice		- 122 886,30

Restes à réaliser en Section d'Investissement

Ils correspondent :

- en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31.12.2006
- en recettes, aux recettes certaines non encaissées au 31.12.2006 (recettes qui sont justifiées par des actes juridiques).

Restes à réaliser	Montant
Dépenses	242 825,34
Recettes	1 661 585,00
Différence	1 418 759,66

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, le Conseil, par 24 voix POUR et 4 abstentions, vote le Compte Administratif de l'exercice 2006.

Monsieur le Maire, de retour, remercie les Conseillers qui ont voté le Compte Administratif.

C – Affectation du Résultat

Elle s'effectue après l'approbation du Compte Administratif et porte sur le seul résultat de la Section de Fonctionnement.

Il s'agit du résultat de l'exercice

- complété des excédents reportés
- ou diminué des déficits antérieurs.

C'est la somme de **1 116 799,37 €** qui donne lieu à affectation.

Le Conseil, par 25 voix POUR et 4 abstentions décide :

Compte tenu du solde de financement positif constaté en investissement,

- de porter les **1 116 799,37 €** :

. pour **235 536,33 €** en réserve à la section d'investissements (article 1068 du BP 2006)

. pour **881 263,04 €** sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes à la section de fonctionnement du BP 2006.

D – Fixation des taux des 3 taxes communales pour 2007

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, ainsi qu'il suit,

	2007
Taxe d'habitation	18,69 %
Taxe sur le foncier bâti	22,44 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,98 %

Le produit fiscal sera le suivant :

Taxe d'habitation :	4 010 000.00 x 18,69 % =	749 469,00
Taxe sur le foncier bâti :	4 790 000.00 x 22,44 % =	1 074 876,00
Taxe sur le foncier non bâti :	155 300.00 x 58,98 % =	91 596,00
<u>TOTAL :</u>		= 1 915 941,00

E – Examen et vote du Budget Primitif 2007.

- Avant de passer la parole à Monsieur MARTIN pour l'examen du projet de Budget Primitif 2007, le Maire s'exprime en ces termes :

"Je confirme tout d'abord ce que je vous disais en 2006, à savoir que l'établissement des budgets communaux se fait, un peu plus chaque année dans l'inquiétude, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'avenir des finances locales et sur la réduction des marges de manœuvre fiscales dont elles disposent.

Notre budget n'échappe pas à cette règle, bien que construit avec beaucoup de rigueur et loin de la gestion dispendieuse dont l'Etat accuse les collectivités territoriales, les rendant responsables de ses propres difficultés.

Cela étant dit, comme annoncé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars dernier, l'équilibre du projet de Budget Primitif 2007 est réalisé sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Pour préparer ce budget nous nous sommes appuyés sur les résultats du CA 2006 (disponibilités budgétaires), sur les bases d'imposition qui n'ont augmentées que de 1,02 % à peine par la Loi de Finances et alors que le panier du maire a augmenté de 3,5 %. Nous avons bien sûr pris en compte les aides de l'Etat annoncées lors du D.O.B., et tenu compte également de la dette prévisible pour 2007, aux environs de 528 000 euros.

Le Budget 2007 s'élève à 9 179 111 € en recettes et en dépenses, et le produit fiscal est de 2 127 833 € (+ 1 127 857 € de la CCM), avec maintien des abattements maxima pour charges de famille sur la taxe d'habitation (soit 20 % par enfant sur les 2 premiers enfants et 25 % à partir du 3^{ème}).

Que dire de ce projet de Budget ? Qu'il nous offre :

- une section d'investissement qui représente 29,31% du budget global contre 33,79 en 2006,
- une dette communale en légère augmentation.
- la reprise de 1 116 799,37 € représentant le montant disponible du Compte Administratif 2005, qui permet de ventiler 881 263,04 € sur la section de fonctionnement et 235 536,33 €, à la section d'investissement grâce à une gestion rigoureuse.

La section de fonctionnement assure toujours le maintien de la qualité des prestations offertes dans les différents services (action sociale, enfance jeunesse, vie scolaire, soutien à la vie associative, etc.). Nous saluerons les aides de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, même si elles sont en diminution.

Le Budget 2007 prend en compte notamment les inscriptions pour des projets devenus indispensables : construction d'une nouvelle salle de Sports à la Verrerie bien sûr comme prévu mais également, la toiture de la maison de Quartier, celle de l'école de la Charbonnière entre autres.

Les charges de personnel qui représentent, hors CEC/CA/CAE, environ 59,90% des dépenses directes de fonctionnement (contre 58% en 2006), prennent en compte la création de postes, l'augmentation des salaires prévue par l'Etat, ainsi que l'augmentation éventuelle du temps de travail d'agents à temps non complet.

A signaler également que l'emprunt 2007 n'est en fait que le report des emprunts précédents pour les investissements, et qu'il sera, de 1 million 318 898 euros.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, ce que je me devais de vous dire avant de passer avec Maurice MARTIN, à l'examen plus détaillé des 2 sections du budget. Je terminerai en remerciant les services et plus particulièrement Josette DUBAND, pour l'important travail fourni dans la préparation du budget qui vous est proposé aujourd'hui."

- Monsieur MARTIN procède à l'examen des 2 sections.

Pour l'enseignement, le Conseil, à l'unanimité,

- d'attribuer pour l'année scolaire 2007 / 2008, les crédits suivants :

Ecoles	Fournitures scolaires	Fonctionnement photocopieurs	Fournitures de bureau	Renouvellement Livres scolaires	Jouets Noël
Maternelles	32,50 €/élève	4 €/élève	1 €/élève		80 €/classe
Primaires	35,50 €/élève	4 €/élève	1 €/élève	10€/élève CM1	

Il fixe à 33 euros, la participation aux frais de fournitures scolaires et dotations diverses pour l'année scolaire 2007 / 2008 pour les Communes ayant des structures d'accueil.

Après l'examen de la section d'investissement, le Maire signale que ce budget comporte entre autres, la construction de la salle de sports à la Verrerie, la rénovation de plusieurs bâtiments au niveau du clos et du couvert, et également des travaux sur différents murs et la sécurisation des bâtiments scolaires et sportifs sur le quartier des Rompois.

Les travaux d'aménagement et de rénovation de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois n'ont pas été inscrits, bien que le FDSPC 2007 ait été affecté à cette opération.

En effet, la DGE 2007 ne sera pas accordée pour ces travaux et la CAF étudiera le dossier fin 2007, début 2008. Par contre, les travaux de toiture seront réalisés.

- Monsieur BERNARDON fait la déclaration suivante :

"Pour l'ultime fois de ce mandat électoral, nous sommes amenés à voter le budget communal et pour ma part ce devrait être le dernier budget communal de BLANZY.

Comme les années précédentes, je voterai ce budget et je demande aux élus socialistes et apparentés de le voter également.

Comme les années précédentes, l'opposition aura une position différente et cependant ,comme les années précédentes ,l'un d'entre eux prendra la parole pour reprendre peut-être à l'attention du Maire, je cite : "d'une certaine façon, nous devons reconnaître le mérite que vous manifestez" et un peu plus loin, je cite toujours : "les élus de l'opposition ne veulent pas cautionner les augmentations des taux des taxes communales, car ce serait d'une certaine façon valider la politique de saupoudrage et nous nous abstiendrons de voter le budget."

Vous ne pourrez pas, comme une autre année, déclarer "à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, l'Adjoint de service s'est fait écho d'un discours devenu classique et commode d'un prétendu désengagement de l'Etat. Le ton tragicomique employé par l'intéressé, n'est pas nature à donner du crédit à des arguments qui ne concernent en rien le budget communal" et pour cause j'étais en plein accord avec les propos du Maire. En effet, l'Adjoint de service qui s'adresse à tous en ce moment, ne regrette en rien les propos tenus antérieurement et le ton tragicomique employé me semble grandement préférable à une certaine somnolence ou sous des apparences bonhommes à un comportement patelin.

Concernant le budget 2007, pour en parler permettez moi aussi de faire un petit retour en arrière.

En 2002, premier budget de cette municipalité (le budget 2001 ayant été préparé par la précédente équipe municipale), le budget primitif était de 9 310 786 euros et pour la taxe d'habitation, maintien des abattements maxima pour charges de famille (soit 20 % par enfant sur les 2 premiers enfants et 25 % à partir du 3^{ème}).

En 2006, le budget s'élevait à 9 577 987 euros et pour la taxe d'habitation, maintien des abattements maxima pour charges de famille.

Soit une augmentation du budget de 2,86 % en 5 années.

En 2007, le budget proposé est de 9 179 111 euros, donc en baisse sur l'année précédente.

Uniquement par ce retour en arrière de présentation des budgets 2002, 2006 et celui de 2007, il est aisé de constater la rigueur de gestion du Maire et son souci de ne pas obérer les Blanzynois. je n'en dirai pas autant de l'augmentation officielle ou non, des prix, durant ces 5 années, ainsi que l'augmentation de la dette de l'Etat.

Je l'ai dit en début de mon propos, je voterai ce budget et je renouvelle ma demande aux élus socialistes et apparentés à faire de même.

Enfin un dernier mot si vous le permettez Monsieur le Maire, je veux citer un proverbe français qui enseigne ceci : "le passé répond de l'avenir". Je pense que vous pouvez être fier de votre action à la tête de la Municipalité.

Je citerai un autre proverbe arabe, qui lui a une portée plus générale et particulièrement dans cette période préélectorale. "La première fois que l'on te trompe c'est la faute de celui qui t'a trompé, la 2^{ème} fois, c'est la tienne". A bon entendeurs...

Je vous remercie."

- Monsieur CHAILLET, à son tour déclare :

"Nous constatons avec intérêt que notre appel, lors du débat d'orientation budgétaire a été entendu et qu'en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition de la Commune pour l'exercice 2007.

Le budget demeure votre propriété et la réalisation votre responsabilité, vous l'avez revendiqué dès le début du mandat en rejetant le partage de la moindre parcelle de pouvoir au nom d'une idéologie partisane. Vous avez démontré par là votre incapacité à appliquer les vertus d'ouverture que vous aviez pourtant promises :

Refus d'une présence de l'opposition au sein du bureau alors que le bureau communautaire l'a toujours fait.

Refus d'un poste de délégué communautaire qui de toute manière n'aurait pourtant pas remis en cause votre majorité.

Refus de nous informer des comptes rendus de réunions paritaires.

Refus aujourd'hui, de faire part à la Commission Petite Enfance et Jeunesse des projets d'aménagements de locaux à l'école évolutive.

Vous êtes habité par la peur de vous compromettre et de recevoir les foudres de certains de vos amis, hostiles au moindre partage des idées. Notre commune a perdu une part de son identité au fil des orientations dictées par la CCM. Imaginez un seul instant que la ville de Montceau soit gérée par une équipe de droite, vous seriez les premiers à dénoncer l'hégémonie de notre voisine qui sait tirer, à son profit, les subventions de l'Etat et de Europe.

Oui nous regrettons à la fin de ce mandat que rien n'ait fondamentalement changé à Blanzay. La routine, le déficit d'idées et de volonté d'affirmer une identité forte, la réticence au dialogue, conduit à un immobilisme général, secoué de temps à autres par des faits divers, relatés par le on dit ou des pétitions...

Croyez-vous que notre ville donne l'image d'une ville classée 10^{ème} du département au plan démographique ?

Croyez-vous que les réalisations de ces 20 dernières années correspondent à des constructions harmonieuses, fonctionnelles et architecturalement réussies. Le futur gymnase sera hélas dans cette médiocre continuité ?

Croyez-vous que notre ville qui possède la 1^{ère} entreprise du département, utilise cet atout pour sa propre promotion ? Ce n'est pas le malheureux pneu abandonné au milieu des herbes folles de l'échangeur de la Fiolle qui peut présenter un quelconque intérêt.

Comment se fait-il qu'une Municipalité Socialiste, qui s'est dotée d'une crèche depuis 24 ans n'ai pas prévu les locaux en adéquation avec la demande, au point qu'elle refuse aujourd'hui des inscriptions.

Comment se fait-il que les récurrents problèmes de stationnement en Centre Ville et autour des établissements scolaires ne trouvent pas de réelles solutions ?

Comment se fait-il que l'aménagement du parking de la poste n'ait pas pris en compte un aménagement correct et durable du sens unique ?

Comment se fait-il que la mise en valeur du jardin public, soit passée dans les oubliettes ?

Comment se fait-il que le programme de remise en état des fixations des guirlandes lumineuses n'ait pas trouvé de suite depuis plus de 2 ans ?

Comment se fait-il que la journée des seniors, annoncée en fanfare depuis près d'un an soit toujours en suspens ?

Comment se fait-il que la commission chargée de réfléchir sur les exigences de la loi handicap, n'ait donné lieu à aucune réunion de travail depuis sa création ?

On pourrait énumérer encore de multiples exemples qui pris un à un, peuvent être jugés plus ou moins pénalisants, mais ils dénotent une gestion au jour le jour, un manque d'anticipation, une absence d'écoute et de maîtrise qui conduit à une gestion des urgences "type pompier", toujours coûteuse et génératrice d'insatisfactions.

Le budget est une chose, la manière de le gérer en est une autre, elle vous appartient mais elle ne nous permet pas de vous accorder un blanc seing. C'est pourquoi, comme nous l'avons toujours fait, nous appliquons la maxime : "dans le doute, abstiens toi !"

- Robert DAILLET, prend la parole pour signaler son désaccord avec les propos de Monsieur CHAILLET.

"Quand on parle d'immobilisme..."

Il suffit d'ouvrir ses yeux, regarder ce qui s'est passé à BLANZY et ce qui s'y passe encore. On peut constater la construction de la bibliothèque, l'aménagement de la salle des fêtes ...

Parler d'immobilisme alors que Blanzzy a évolué et évolue toujours ; expliquez moi où on est immobile à BLANZY ; les Blanzzynois n'ont pas été pénalisés. Nous allons voter le budget."

9°) Budget annexe "restauration administrative"

A – Compte de Gestion 2006

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2006, ce compte étant identique au Compte Administratif du Maire.

B – Compte Administratif 2006

Réalisation 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	91069,01	
Recettes		87 620,18
Total Section de Fonctionnement	91069,01	87 620,18
Résultat de l'exercice		- 3 448,83

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la Loi, le conseil, par **24 voix POUR et 4 Abstentions**, vote le Compte Administratif de l'exercice 2006.

C – Affectation du Résultat

1 – Détermination du résultat.

Résultat de l'exercice 2006 : - 3 448,83
 Résultat antérieur reporté : + 7 142,62
 Résultat cumulé : + 3 693,79

2 – Affectation du résultat.

Le Conseil par **25 voix POUR et 4 Abstentions** décide de porter la somme de 3 693,79 euros sur la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", en recettes à la section de fonctionnement du BP 2006.

D – Vote du Budget Primitif 2007

Le Conseil par **25 voix POUR et 4 Abstentions** vote le Budget Primitif 2007 qui s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à 105 040 euros.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

10°) Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques ▪ Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe 	<p>01.07.2007</p> <p>Un seul poste sera pourvu. L'autre sera supprimé du tableau des effectifs</p>

Avant de passer aux Questions Diverses, le Maire précise que l'organigramme des services municipaux et la pyramide des âges au 31 décembre 2006, ont été remis aux Conseillers.

Il signale qu'il convient d'apporter deux rectifications au document "état des personnels au 01/04/07" à savoir :

		Effectif Budgétaire	Poste Pourvu
Page 2	Agent Technique	6 au lieu de 5	1 au lieu de 3
	Agent des Services Techniques 27/35 ^{ème}	3 au lieu de 4	/

11°) Questions diverses.

A – Ecoles primaires, élémentaires et maternelles – Connexion à Internet – Convention avec la CCM.

Comme les années précédentes, la CCM et la Commune décident de collaborer activement au développement des usages pédagogiques des services en ligne et du multimédia, dans les écoles élémentaires situées sur le territoire de la Communauté.

La CCM s'engage à participer sous forme de fonds de concours, à la mise en œuvre de connexion Internet à haut débit dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires situées sur son territoire.

La participation communautaire porte sur la mise en œuvre d'une solution d'accès au réseau Internet via ADSL à la date de transmission des justificatifs demandés pour le calcul du fonds de concours annuel. L'assiette de la prise en charge s'élève à 100 % de la dépense pour l'ensemble des écoles élémentaires de la commune dans la limite d'un plafond annuel, hors frais de mise en service, de 800 euros TTC par an et par établissement.

La dépense ouvrant droit à cette prise en charge comporte la mise en œuvre et l'utilisation des services du fournisseur d'accès à internet. Elle couvre les frais d'accès aux services, fourniture des équipements d'extrémité comprise à l'exception des routeurs, et le coût de l'abonnement mensuel, à l'exception des coûts liés à la ligne support de connexion dans les cas d'une connexion ADSL et des éventuels services additionnels à la fourniture d'accès.

Chaque année, une convention définissant les modalités d'attribution de l'aide doit être passée entre la CCM et la Commune.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la convention et autorise le Maire à signer ce document pour l'année 2007.

B – Restauration d'archives communales - Demande de subvention au Conseil Général de Saône-et-Loire.

Rappel : CM du 13.02.2007 : restauration d'un registre d'Etat Civil, à hauteur de 50% du devis (665 euros HT x 50 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Général pour la restauration d'un registre des arrêtés du Maire (1857 – 1892), étant précisé que l'aide est plafonnée à 762 euros.

C – Voyage à Hettenleidelheim du 17 au 20 mai 2007.

Invitation de la Municipalité et du Comité de Jumelage d'Hettenleidelheim, pour le week-end de l'Ascension, pour visite de la ville jumelle.

Réponse pour le 10 avril 2007 auprès du Président du Comité de Jumelage.

D – Personnel Communal.

Monsieur REY demande des précisions sur les documents concernant l'organigramme des services et la pyramide des âges.

Le Maire précise que le document pyramide des âges concerne les postes permanents pourvus au tableau des effectifs et que l'organigramme donne l'ensemble du personnel avec les contrats aidés (CEC – CA ou CAE).

Séance levée à 20 h 40